

M. THOMSON (Qu'Appelle): Je n'ai rien à redire à la proposition faite par le ministre de l'Immigration (M. Calder), de mettre les bulletins sous enveloppes et de les marquer. On n'a rien dit établissant qu'il y a danger à mettre les bulletins, la nuit, sous enveloppe, en présence de tous les intéressés. Et, certes, on ne saurait trouver un moyen qui permette mieux de les identifier, le lendemain matin. La proposition de l'honorable député de Joliette (M. Denis) pourrait fort bien convenir si nous avions des experts pour ce genre d'ouvrage, mais cette méthode est sujette à erreur, et je ne la trouve pas pratique. N'importe qui sait écrire son nom sur une enveloppe; et si les bulletins sont mis sous enveloppe, la nuit, je ne vois pas quel inconvénient peut en résulter. On pourrait aussi, je pense, compter les bulletins qui n'ont pas servi et les mettre sous enveloppe.

L'hon. MACKENZIE KING: C'est une bonne idée.

M. THOMSON (Qu'Appelle): Je n'ai jamais vu de boîte scellée de telle manière que les scellés ne pussent être rompus et de nouveaux scellés apposés. La suggestion du ministre de l'Immigration mérite l'attention. Je n'étais pas en Saskatchewan, au cours des élections provinciales de 1912, mais je ne sache pas qu'on se soit plaint du mode d'application de la loi en cette province. Chacun se déclarait satisfait de ces dispositions de la loi, et de leur mise en œuvre. On ne trouva pas de défaut. Et il me semble qu'on devrait tenir bien compte de la suggestion du ministre qui a plus d'expérience en cette matière que n'importe quel député de cette Chambre. Le moyen le plus simple et le plus sûr, c'est après y avoir mis ses initiales, de sceller et les enveloppes pour la nuit; on pourrait mettre de côté tous les bulletins non utilisés, et les mettre sous enveloppe scellée après les avoir comptés.

L'hon. M. GUTHRIE: Rendons-nous bien compte du désir du comité à cet égard. Nous pourrions bien être d'accord là-dessus, ce soir, et que demain, d'autres députés nouvellement arrivés soient d'un tout autre avis. Voici ce qu'on propose, si je ne me trompe: prescrire que tous les soirs la boîte sera ouverte et les bulletins, sans les déplier, placés sous enveloppe scellée. L'officier rapporteur et les agents pourront, s'ils le désirent, sceller l'enveloppe de leur propre seing et sceau. Cette enveloppe sera mise dans la boîte de scrutin. Les bulletins non utilisés seront mis sous une autre enveloppe, scellée de la même façon et placée

[M. Johnston.]

également dans la boîte de scrutin. Alors, la boîte sera fermée à clef et scellée. Le lendemain matin, elle sera ouverte et les scellés rompus; l'enveloppe des bulletins non utilisés en sera tirée; celle des bulletins utilisés ne sera ouverte qu'à la fermeture des bureaux.

La même chose doit être faite tous les jours jusqu'au décompte final des bulletins. Si c'est exact, je ferai préparer un amendement dans ce sens et je le présenterai quand on reprendra la discussion sur le bill. Si, d'autre part, je n'ai pas bien compris le désir du comité, que l'on veuille bien me l'expliquer.

L'hon. MACKENZIE KING: Il n'y a qu'une chose à ajouter; c'est que les enveloppes devront indiquer le nombre de bulletins qu'elles contiennent. Je demanderai aussi au ministre si, au lieu d'ouvrir les enveloppes contenant les bulletins qui n'ont pas servi, on ne ferait pas mieux de prendre un nouveau livret de bulletins et de laisser les deux enveloppes cachetées. Je crois qu'il serait bon de prendre un nouveau livret le lendemain.

M. SEXSMITH: Si vous prenez toutes ces précautions, vous détruirez l'effet des bureaux provisoires. Supposons que l'on ait un bureau provisoire où il n'y ait pas plus de cinquante votes pendant deux ou trois jours. Une ou deux douzaines d'électeurs peuvent venir le premier jour et le soir vous prendrez le soin de mettre ces bulletins dans une enveloppe, d'en marquer le nombre et de placer l'enveloppe dans l'urne.

M. DENIS: Pourquoi s'opposerait-on à ce que l'on ouvre les trois enveloppes et que l'on mélange tous les bulletins avant qu'ils ne soient définitivement comptés le troisième jour?

M. SEXSMITH: Il me semble que nous n'avons guère confiance en la nature humaine. On a un président d'élection, un président de scrutin responsable, un secrétaire d'élection assermenté et les agents assermentés de chacun des différents candidats. On a, disons, vingt bulletins inscrits le premier jour au bureau provisoire, et ces bulletins sont placés le soir dans l'urne qui est cachetée. Je ne vois pas à quoi sert de mettre ces bulletins dans une enveloppe et de les marquer, si bien qu'en ouvrant l'enveloppe on pourra savoir comment les gens ont voté; mais je comprends que l'on prenne soin des bulletins qui n'ont pas servi. On ne donne pas deux ou trois cents bulletins à chacun de ces bureaux, mais quelques-uns seulement; puis il n'y a qu'un certain nombre d'électeurs qui votent le premier jour.